

BAREME DES HONORAIRES

COMPTOIR DE L'IMMOBILIER

25/27 rue Saint Dominique
63000 CLERMONT-FERRAND

VENTE :

Appartement, maison , terrain, garage, locaux professionnels et
cession de fonds de commerce

Barème en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Montant de la cession HD	Honoraires HT	A la charge du
Inférieur à 20 000€	FORFAIT de 2 500 TTC	Acquéreur
INFERIEUR à 50 000 €	FORFAIT de 5000 TTC	Acquéreur
50 001 € à 100 000 euros	FORFAIT de 6000 TTC	Acquéreur
100 001 € à 300 000 euros	6% TTC du montant de la cession	Acquéreur
300 000 euros à 400 000€	5% TTC du montant de la cession	Acquéreur
400 001€ et plus	4,5 % TTC du montant de la cession	Acquéreur

+ tarifs tranche non cumulative TVA 20%

LOCATION

Type de Bail	Honoraires HT	A la charge du
Baux d'habitation	1 mois de loyers avec charges divisé/2 + TVA à 20% (visite, constitution du dossier, rédaction bail et état des lieux)	Bailleur et du locataire
Baux Commerciaux et Professionnels	1 mois de loyers HT + TVA 20%	Bailleur et du Preneur

GESTION D'UN BIEN IMMOBILIER

5.5 % HT soit 6,6 % TTC du montant total des loyers encaissés hors charges

ESTIMATION VENALE

Evaluation Puy de Dôme

Gratuite

TOUS CES HONORAIRES SONT SOUMIS LA T.V.A DE 20 %

CONDITIONS GENERALES

Le mandat de vente est obligatoire pour protéger des personnes malhonnêtes qui veulent vendre et ensuite se rétractent ainsi que d'autres qui veulent acheter et s'adressent à une agence pour avoir tous les renseignements et adresses et ensuite contactent directement les propriétaires et traitent avec eux sans avertir l'agence afin de ne pas avoir le montant de la commission.

A ce sujet l'agence informe son aimable clientèle que si elle a connaissance de telles pratiques, elle déposera une plainte auprès de M. le Procureur de la République pour abus de confiance.

AFIN D'EVITER DE TELLES MESURES, LES SOUSSIGNES S'ENGAGENT EN OUTRE

1° A ne pas traiter directement pendant et après la durée du mandat avec un acquéreur présenté par l'agence.

2° A ne pas refuser de vendre aux conditions du mandat pendant sa durée le mandat étant irrévocable.

3° A signaler à l'agence de la vente dans les 48 h lorsqu'ils vendent directement sans le concours de l'agence et ceci au moyen de l'imprimé qui leur a été remis ce jour qu'ils devront remplir et signer et envoyer en recommandée à l'agence en précisant le nom et l'adresse de l'acquéreur et le notaire chargé de la vente.

Tout manquement entraînerait le paiement immédiat d'une indemnité égale au montant de la commission sur simple sommation de payer présentée par huissier de justice.

Le mandat peut être dénoncé par lettre recommandée avec A.R. 15 jours minimum avant la fin de chaque période trimestrielle.

VOUS DEVEZ SAVOIR :

Vendeurs et acquéreurs d'immeuble que si les vendeurs trouvent un client sans le concours de l'agence, que si les acquéreurs trouvent une affaire achetée également sans le concours de l'agence, celle-ci est habilitée à établir le compromis de vente et d'achat en tant que Rédacteur d'acte.

L'agence constitue le dossier nécessaire à l'établissement de l'acte notarié en contactant les différents organismes tels que l'équipement (C.U.), le cadastre, le géomètre, elle délivrera l'attestation nécessaire pour les prêts, etc... Seuls les frais de rédaction d'actes (compromis) seront à payer par l'acquéreur 3% jusqu'à 400 000 FRS et 2% au-dessus. Ces frais sont nettement inférieurs aux honoraires de négociation lorsqu'ils établissent « à la demande des vendeurs et acquéreurs » le compromis de vente, ce barème est à la disposition des clients qui en feront la demande.

Faite confiance à votre Agent Immobilier qui est un professionnel accrédité par la Préfecture, garantie financière par caution et a obligatoirement la capacité professionnelle pour exercer son métier.